

N° 3295 du 28 novembre au 11 décembre 2018

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Force Ouvrière unie et déterminée



© F. Blanc

**Le CCN a élu le secrétaire
général de la CGT-FO**
(p. 4 et 5)

**Le vote FO pour la défense
du service public c'est
maintenant** (p. 11 à 14)

**Discours d'Yves Veyrier
le 21 novembre devant
le CCN** (p. 22 et 23)

© F. BLANC



p. 4 et 5

© F. BLANC



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 22 et 24

L'inFOMilitante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FOHebdo*.
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.
 Rédaction en chef : D. Rousset.
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

ACTU

Le Comité confédéral national a élu Yves Veyrier secrétaire général de la CGT-FO le 22 novembre 2018... 4-5

Les agents de Pôle emploi mobilisés pour leurs conditions de travail, leurs effectifs et leurs salaires..... 6

EDF rend heureux ses actionnaires, beaucoup moins ses salariés 7

C'EST EN NÉGO

FO déplore que la négociation sur la santé au travail n'ait pas encore démarré..... 8

DROIT

Unité économique et sociale : ce que dit la loi sur les critères de reconnaissance..... 9

DOSSIER

Service public : c'est parti pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018..... 11-14

INTERNATIONAL

Turquie : meurtre d'un leader syndical sur fond de tension sociale 16

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Ryanair contrainte au respect du droit du travail dans plusieurs pays..... 17

La branche Chimie défend les acquis de sa convention collective menacés par les ordonnances Macron 18

Le gouvernement à la recherche de pistes pour faire reculer les arrêts maladie et leur coût 19

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

FO pas convaincue par la méthode gouvernementale de lutte contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes 20

Les activités sociales et culturelles des CE toujours dans le viseur de l'État..... 21

DISCOURS

Intervention d'Yves Veyrier devant le Comité confédéral national le 21 novembre 2018 22-23

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.

Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot.

Abonnements : V. Rigaut, tél. : 01 40 52 82 33.

Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire :

0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal novembre 2018.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.

Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

POUR LA RÉPUBLIQUE, EN VOTANT FO, JE DÉFENDS LE SERVICE PUBLIC!

Il y a quatre ans, la Confédération avait mené campagne pour les élections dans la fonction publique sous le slogan : « Pas de République sans service public ». Il demeure d'actualité. Cette année, nous l'avons complété : « Avec FO, je défends le service public ».

« Je » concerne bien sûr, en premier lieu, les agents eux-mêmes, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Au contact des usagers, personnels soignants, enseignants, personnels d'entretien, quand cela n'a pas été externalisé, postiers, policiers, agents des services communaux, des départements et régions, agents des impôts, des préfectures, de la justice, de l'entretien des routes et infrastructures de transport, etc., ou dans les bureaux, personnels administratifs, ouvriers, techniciens et ingénieurs, elles et ils tissent, au quotidien, la solidarité républicaine.

Mais ils exercent dans des conditions toujours plus dégradées, du fait des contraintes budgétaires, des réductions de moyens, d'effectifs et subissent la perte de leur pouvoir d'achat, conséquence du blocage de la revalorisation du point d'indice.

C'est pourquoi le « je » concerne tout un chacun, que l'on soit ou non fonctionnaire ou

agent de service public. Nous devons – c'est l'engagement de FO – leur redonner toute la considération qu'ils méritent et ne pas attendre d'en avoir besoin, pour soi-même, lorsque l'on est malade, ou âgé, ou pour ses enfants et parents. Nous devons faire en sorte de rompre le discours qui ne voit dans le service public qu'une dépense. Le service public, via l'impôt, c'est l'investissement de la nation pour l'égalité et la fraternité, sans

lesquelles il n'y a pas de liberté. Le statut général de la fonction publique est la garantie que toutes et tous, en tant que citoyens, seront servis à égalité.

Le « je » doit donc tous nous mobiliser. Dans les jours qui viennent, il nous faut le traduire en votant, en s'assurant du vote de nos collègues, lorsque l'on est fonctionnaire, et, que l'on

soit ou non fonctionnaire, en invitant nos amis, proches, voisins, lorsqu'ils sont fonctionnaires, à voter. En relançant aussi celles et ceux – agents du service public – que nous sommes amenés à rencontrer dans nos démarches notamment.

Il reste peu de jours avant le 6 décembre, le vote a commencé dans certains secteurs, par correspondance ou électronique.

Pour la République, en votant FO, je défends le service public!

**Le statut général
de la fonction
publique est la
garantie que toutes
et tous, en tant que
citoyens, seront
servis à égalité.**

La confédération FO est là et bien là!

Yves Veyrier est le nouveau secrétaire général de la CGT-FO.

Le Comité confédéral national des 21 et 22 novembre a démontré que l'organisation, rassemblée autour de ses revendications, est plus que jamais en ordre de marche pour combattre les offensives envers les droits des travailleurs et œuvrer à son développement.

Yves Veyrier a été élu secrétaire général de la confédération Force Ouvrière lors du Comité confédéral national qui s'est tenu les 21 et 22 novembre à Paris et qui a réuni les délégués des 104 unions départementales et des 24 fédérations FO. Lors de ce CCN extraordinaire « nous nous sommes tout dit, y compris le plus difficile », a souligné le nouveau

secrétaire général qui, à 60 ans, affiche trente-cinq années de militantisme au sein de FO. « Notre première tâche est de rassembler, de retrouver de la sérénité », et de continuer à porter les revendications sur la base des résolutions adoptées au congrès de Lille en avril dernier. Ces orientations sont « partagées par l'ensemble du CCN ». D'ores et déjà, les débats (57 interventions) qui ont eu lieu lors de ce co-

mité, où trois militants présentaient leur candidature au mandat de secrétaire général (via un scrutin majoritaire à un tour), ont « démontré » cette volonté de se rassembler, a indiqué Yves Veyrier qui était secrétaire confédéral depuis 2004.

Depuis la démission de l'ancien secrétaire général à la mi-octobre et alors que FO devait faire face à des attaques sans précédent via des articles de presse, « les dispositions prises » par le Bureau confédéral, aidé d'une commission issue de la Commission exécutive, « ont permis de conduire les affaires » de l'organisation, a indiqué le trésorier confédéral, Patrick Privat. « La Confédération est là et bien là. » Elle l'a d'ailleurs toujours été. « Dès que des pratiques contraires aux valeurs de l'organisation ont été avérées », cette dernière a réagi, a rappelé Yves Veyrier. « Elle n'a donc pas failli. » En rien.

PORTER PLUS QUE JAMAIS LA PAROLE DE FO

Au cours de ce CCN, beaucoup de délégués se sont dits fiers de la réaction de l'organisation. La Confédération a en effet rapidement condamné des pratiques prétendument managériales aux antipodes de ses conceptions historiques, condamné aussi les fichiers illégaux, inacceptables, réalisés en

son sein. Elle a déposé une plainte contre X. Le dépôt de nouvelles plaintes n'est pas exclu, a précisé Patrick Privat. La Confédération a aussi répondu rapidement aux allégations relayées par la presse concernant ses dépenses et plus largement ses comptes, lesquels sont certifiés et déclarés sincères chaque année, dont en 2017, par des commissaires aux comptes. La Confédération a par ailleurs mis en œuvre un état de ses comptes réalisé par la commission de contrôle. Alors que celle-ci poursuit son travail, un de ses membres a dressé un premier bilan devant le CCN : « La confédération FO n'est ni en faillite, ni en cessation de paiements. »

Par ailleurs, ont relevé nombre de délégués, malgré la situation compliquée à laquelle elle a dû faire face, la confédération FO n'a cessé de faire entendre sa voix, tant sur le dossier de l'Assurance chômage que sur celui de la santé au travail, mais aussi sur celui des retraites ou encore par la conduite de meetings dans le cadre de la campagne FO pour les élections du 6 décembre dans la fonction publique... « La parole de la Confédération et son autorité », pour combattre les « contre-réformes » lancées par le gouvernement, doit être plus que jamais une réalité, a appuyé Yves Veyrier. Au cours de ce CCN, beaucoup



de militants ont insisté sur la « nécessité » et leur « responsabilité » de sortir de cette réunion d'instance en étant « rassemblés », et ce, afin de poursuivre le travail sur le terrain revendicatif. Soixante-dix ans après sa constitution, la CGT-FO « vient de faire la démonstration de son attachement indéfectible aux droits fondamentaux », a résumé le secrétaire général. La confédération FO adresse au passage un message clair au patronat et au gouvernement : elle combattra plus que jamais les attaques contre les droits et les acquis des travailleurs.

Valérie Forgeront

PHOTOS: F. BLANC



Des militants toujours aussi déterminés

« Les militants n'ont pas cessé de se bagarrer dans toutes leurs élections professionnelles », a rappelé à la tribune du CCN Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD du Maine-et-Loire. « Et d'ailleurs les salariés se retrouvent sur le terrain de nos revendications [...]. À la CAF du Maine-et-Loire [400 salariés], notre représentativité est passée de 18,8% à 42,2%. » Excellents résultats également au sein de l'Établissement français du sang (9000 salariés), où FO a multiplié par deux son nombre de titulaires.

Même constat pour Denis Basset de la Fédération des Services publics et de Santé FO : « Quand on se déplace sur le terrain on rencontre des équipes syndicales en ordre de marche, même si, bien sûr, certaines étaient troublées, mais nous avons pu les rassurer. »

Dans l'Yonne, les débats du congrès de l'UD se sont principalement centrés sur le terrain revendicatif. La plupart des interventions étaient axées sur le positionnement de FO sur la réforme des retraites et l'organisation de la ré-

sistance. Également au cœur des pré-occupations, la préparation des élections professionnelles dans le privé et la fonction publique.

OBJECTIF : LE DÉVELOPPEMENT DE FO

« Un petit rayon de soleil qui fait chaud dans le dos », a indiqué Stéphane Gavelle, secrétaire général de l'UD des Alpes-de-Haute-Provence. Chez nous, à la CPAM, nous avons eu le meilleur résultat électoral des dernières années puisque Force Ouvrière a obtenu la majorité absolue, a "cornérisé" totalement la CFDT et a mis en grande minorité la CGT. »

En Gironde, les discussions du dernier comité général ont porté sur le bilan de la journée du 9 octobre et sa réussite. « La journée du 9 octobre n'était pas un épiphénomène, c'était la mise en musique de ce qui avait été voté au Congrès de Lille », a précisé Philippe Mano, le secrétaire de l'UD, évoquant également le travail des militants FO du Grand port maritime de Bordeaux : « Ils se

sont bagarrés. Ils étaient à 9,3% et ils sont passés à 10,3%. Et dans le contexte, cela a été vécu comme un point hyper positif, parce que les copains, ils font le boulot. »

« Dans ce contexte où les coups pleuvent », dans de nombreuses UD les militants continuent de porter les revendications et les orientations de la confédération avec l'objectif de développer FO.

Pour Jocelyne Hebert-Baussant, comme pour beaucoup d'autres délégués, FO doit mener une campagne vigoureuse pour l'augmentation des salaires, contre la remise en cause de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage et des retraites. « Notre confédération est solide, argumente-t-elle. Bien des camarades ont déjà donné des résultats électoraux, qui nous rassurent largement sur la capacité de nos militants à mener le travail de terrain de manière effectivement convaincue et sans relâche pour arracher les résultats auxquels FO peut prétendre. »

Nadia Djabali

Pôle emploi : FO appelle à poursuivre la mobilisation

Près de la moitié des agents de Pôle emploi étaient en grève le 20 novembre à l'appel de plusieurs organisations syndicales. FO avait mobilisé sur ses propres revendications, parmi lesquelles des conditions de travail dignes, des hausses de salaire, des embauches ou le refus de l'étatisation de l'Assurance chômage.



Militants Pôle emploi d'Île-de-France à proximité du ministère du Travail.

« **E**ntre 40 % et 45 % des agents de Pôle emploi étaient mobilisés le 20 novembre, ils ont démontré qu'ils étaient sur le pied de guerre », se satisfait Fabien Milon, délégué central FO chez Pôle emploi. Deux appels distincts, l'un par FO, l'autre par une intersyndicale, avaient été lancés pour cette journée qui représente l'une des mobilisations les plus fortes de ces dernières années. Les militants d'Île-de-France, où FO est la première organisation syndicale, ont brandi une banderole à proximité du ministère du Travail, à Paris. D'autres actions ont été organisées dans toute la France.

L'une des revendications de FO porte sur les effectifs. L'objectif du gouvernement est de supprimer 4000 emplois équivalents temps plein travaillés (ETPT) d'ici à 2022 et d'économiser 4 milliards d'euros. Après la perte de 297 postes ETPT en 2018, près de 800 suppressions sont program-

mées pour 2019. « Et 800 postes supplémentaires vont aussi être dédiés aux contrôles sur les demandeurs d'emploi, en prenant sur les effectifs en agence », dénonce Fabien Milon. FO revendique au contraire des embauches en CDI, d'autant que le chômage augmente toujours.

LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE

À Paris, les manifestants évoquent des conditions de travail qui se dégradent, avec notamment un nombre de dossiers par

agent qui explose et une digitalisation à outrance. « Il y a beaucoup de licenciements pour inaptitude dus à la hausse des cadences et des charges de travail », dénonce Alice Lemoine, secrétaire générale du syndicat FO des OSDD de région parisienne. FO revendique aussi des hausses de salaire, après presque dix ans de gel, et le retour à un déroulement de carrière automatique.

Les manifestants exigent également l'arrêt de la GPEC et la renégociation de la classification. « Ces outils accompagnent la

réforme du gouvernement qui vise à liquider l'Assurance chômage », dénonce Khalid. FO s'inquiète aussi pour le financement de Pôle emploi. Elle appelle au maintien du régime d'Assurance chômage fondé sur la cotisation et non transféré vers l'impôt, ainsi que la sauvegarde d'un service public de l'emploi. « On invite maintenant les agents à se réunir partout pour préparer le rapport de force jusqu'à obtenir satisfaction sur les revendications », appelle Fabien Milon.

Clarisse Josselin

SÉANCE DE NÉGOCIATION HOULEUSE SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les interlocuteurs sociaux ont jusqu'au 15 janvier 2019 pour renégocier la convention Unédic, à la demande de l'exécutif. La deuxième séance, le 16 novembre, a porté sur la lettre paritaire guidant la négociation de la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi pour 2019-2022. Ce document fixe les objectifs de Pôle emploi vis-à-vis des demandeurs d'emploi (accompagnement, indemnisation...). FO a notamment revendiqué des créations de postes de conseillers, l'augmentation de la dotation de l'État à Pôle emploi, un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi ou « l'accès à une formation de qualité permettant de valider une certification ou une qualification ». Il a fallu que FO, exaspérée, quitte la table des négociations pour que le Medef accepte de faire figurer dans la lettre le mot « qualification ». Une troisième séance devait avoir lieu ce 28 novembre sur les intermittents.

EDF gâte ses actionnaires et méprise ses salariés

EDF verse un acompte sur dividendes de 450 millions d'euros à ses actionnaires et... limite l'augmentation des salaires à 0,3%, à l'instar de l'ensemble des employeurs de la branche. FO dénonce une «provocation sociale».

Le 6 novembre, le conseil d'administration d'EDF (sans la voix de FO) a décidé de verser à ses actionnaires 0,15 centime d'euro par action début décembre au titre de l'exercice 2018, soit au total la modique somme de 450 millions d'euros. «*Et ce n'est qu'un acompte!*», souligne la Fédération FO Énergie et Mines qui dénonce une «provocation sociale».

Dans le même temps en effet, à quelques jours près, la direction d'EDF et l'ensemble des employeurs

de la branche des industries électriques et gazières ont décidé de limiter l'augmentation du Salaire national de base (SNB) à 0,3% pour une inflation estimée à 2,2%. La pilule est d'autant plus amère que l'an passé, pour la première fois depuis 1946, le SNB avait été gelé.

FO DÉNONCE AUSSI UNE ABERRATION INDUSTRIELLE

La fédération FO, qui revendique la réouverture des négociations salariales, condamne aussi l'«aberration»

que constitue le versement de cet acompte sur dividendes du point de vue industriel.

Elle rappelle que cette sortie d'argent en cash intervient au moment où, au prétexte de résorber la dette d'EDF, le gouvernement et une coalition de banques d'affaires réfléchissent à un découpage de l'entreprise en plusieurs entités correspondant à ses différentes activités (nucléaire, vente d'électricité aux particuliers, énergies renouvelables...).

Soulignant que cette dette résulte notamment de mauvais choix en termes d'investissements et de prélèvements constants de l'État (20 milliards d'euros au total depuis l'entrée en Bourse de l'entreprise en 2005), FO-Énergie et Mines rappelle qu'elle combattra tout démantèlement d'EDF.

Evelyne Salamero

HAUTE-LOIRE

Manifestation contre la fermeture de l'usine Copirel

Quelque 400 personnes ont manifesté le 20 novembre à Langeac, à l'appel de FO et de la CGT, contre la fermeture de l'Usine Copirel (groupe Cofel, fabricant de matelas) et les 82 licenciements à la clé. La direction ferme «pour des raisons de compétitivité», alors que l'usine est rentable, après avoir bénéficié du CICE. Les salariés des sous-traitants se sont joints au défilé.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

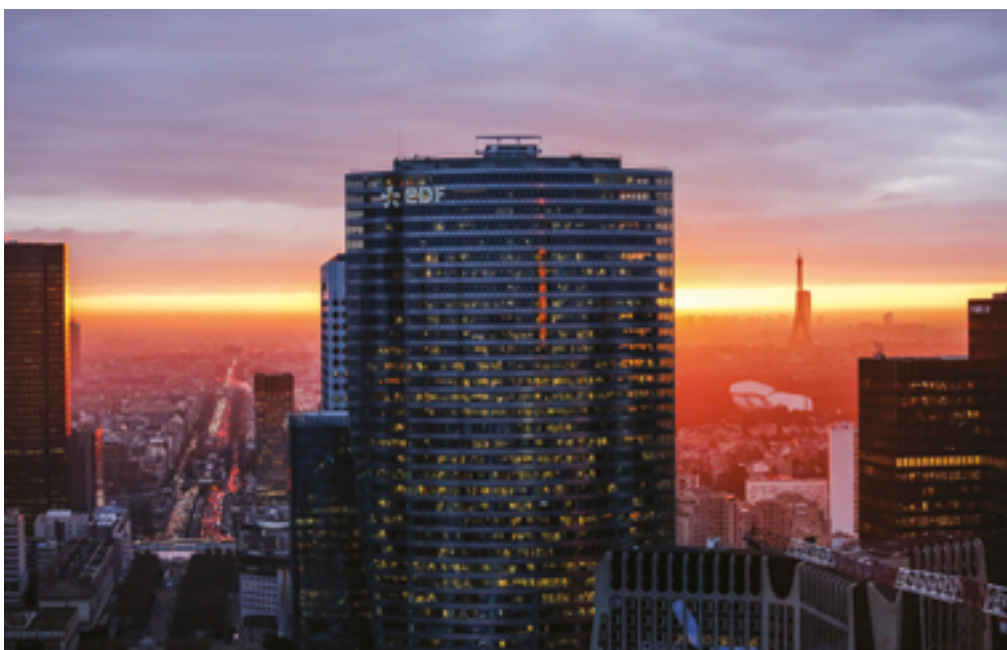
FO dénonce l'absence de stratégie du gouvernement

Le gouvernement a annoncé la fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris, ce qui se traduira par la mutualisation des services et donc la réduction des effectifs, alerte la FEETS-FO (équipement, transports, services). Elle dénonce la logique politicienne à courte vue du gouvernement qui voit les ports «comme des boulets économiques, au lieu de les considérer comme de véritables moteurs de l'économie nationale».

MÉTALLURGIE

Pour FO, Alstom «peut et doit sauver le groupe Atos»

Dans le cadre du comité stratégique de la filière ferroviaire du 12 novembre, FO-Métaux a interpellé Alstom qui a annoncé ne plus vouloir collaborer avec le groupe Atos, dont il est le principal donneur d'ordres. FO espère que le comité stratégique, qui doit à nouveau se réunir le 29 novembre, trouvera des solutions entre tous les acteurs pour sauver les emplois et les compétences.



© DENIS/REA

Santé au travail : la négociation peine à démarrer

Les partenaires sociaux attendent une lettre d'intention du gouvernement. FO souhaite un accroissement des moyens, accompagné d'une responsabilisation des employeurs.

Force Ouvrière demande l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la santé au travail depuis mai 2018. Son principe a été accepté par le gouvernement, mais la lettre d'intention qui doit délimiter le périmètre des négociations se fait attendre. Pour Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO, « cela fait probablement état de dissensions internes au gouvernement et de désaccords avec le patronat ».



© STEPHANE AUDRAS/REA

déral FO, « cela fait probablement état de dissensions internes au gouvernement et de désaccords avec le patronat ».

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

Les sujets abordés lors de la négociation devraient être issus de propositions des interlocuteurs sociaux, mais aussi de deux rapports remis au gouvernement à

la fin de l'été. Le rapport Frimat se prononce notamment pour un renforcement de la prévention et de la traçabilité des risques. Le rapport Lecocq prône lui une extrême simplification du système. Il préconise la fusion des instances de santé au travail au sein d'un organisme national et des « guichets » régionaux. Une structuration qui « risque d'éloigner les acteurs

des besoins des salariés dans le domaine de la santé au travail », met en garde FO dans un courrier adressé à la ministre du Travail le 24 octobre. L'organisation syndicale y précise qu'elle voit la négociation « comme une opportunité permettant d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs », y compris ceux de la fonction publique.

Au cours de la négociation, FO donnera la priorité à la prévention et à la responsabilisation des employeurs. FO estime en outre nécessaire de pérenniser un financement par des cotisations ciblées et séparées pour la prévention et la réparation, et de redonner du sens à la médecine du travail avec le retour à la visite annuelle obligatoire.

Françoise Lambert

Pensions de réversion : un nouveau scénario anxiogène

Le sort des pensions de réversion dans le futur système de retraite unique par points continue de faire couler de l'encre. Après une polémique cet été sur leur maintien et les conditions de celui-ci, de récentes déclarations du Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, hors du cadre de la concertation avec les interlocuteurs sociaux, soulèvent de nouveau des inquiétudes pour les droits des futurs retraités. Devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 14 novembre, le Haut-commissaire a

évoqué la possibilité d'appliquer aux pensions de réversion la technique du « splitting ». Dans ce système, les droits à réversion ne sont plus calculés à partir du salaire du conjoint décédé, mais ils varient selon les ressources du conjoint encore vivant — par exemple sur la base d'assurer 50 % du niveau de vie antérieur du couple. Jean-Paul Delevoye a donné un exemple, repris par *Le Figaro* : « Si Monsieur gagne 2000 euros et Madame gagne 4000 euros, cela fait 6000 euros pour le couple. [...] Dans ce cas, si Monsieur meurt, Madame n'a rien car elle touche

déjà plus de 3000 euros. Si Madame meurt, Monsieur touche 1000 euros pour l'amener au seuil des 3000 euros. » Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO, fustige « un élément qui sème une fois de plus le trouble sur la question extrêmement sensible de la réversion ». « Plus globalement, cela rend encore un peu plus anxiogène ce projet de réforme systémique et nous conforte dans notre refus de le cautionner », indique-t-il. L'avenir des pensions de réversion devrait être à l'ordre du jour de la concertation en décembre.

F.L.



Unité économique et sociale : un assouplissement des critères ?

De création jurisprudentielle, il y a plus de quarante ans, afin de déjouer certaines pratiques patronales, l'unité économique et sociale (UES) n'a été reconnue par le législateur qu'en 1982 pour les comités d'entreprise, sans pour autant lui donner de définition véritable et en renvoyant ce pouvoir aux juges.

Traditionnellement, l'unité économique et sociale était reconnue entre des entités juridiquement distinctes réunissant deux critères :

- une unité économique caractérisée par un faisceau d'indices : une concentration des pouvoirs de direction, les mêmes personnes dirigeant des entreprises différentes, mêmes administrateurs dans les diverses entreprises, un expert-comptable commun ou les mêmes détenteurs du capital social, et surtout une complémentarité des activités, ces dernières pouvant être considérées comme complémentaires lorsque la politique générale suivie en matière industrielle et commerciale est la même. Il peut aussi s'agir d'activités similaires, connexes, complémentaires ou voisines;
- une unité sociale démontrant une communauté de travailleurs : permutabilité ou mobilité du personnel entre les différentes sociétés, même règlement intérieur, même convention collective, même accord de participation, même régime de prévoyance, identité de conditions de travail, de rémunération et de statut social, gestion unique et centralisée du personnel par le même DRH, politique salariale unique, mêmes perspectives de travail, des avantages sociaux identiques et un seul

service de paie, politique sociale et gestion des personnels communes. Ces critères ne sont bien évidemment pas cumulatifs.

L'UES RECONNUE DÈS LORS QUE LES CRITÈRES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL SONT CARACTÉRISÉS

Cependant, la jurisprudence ne reconnaissait une unité économique et sociale qu'entre des entreprises juridiquement distinctes qui bénéficiaient d'une personnalité morale ou juridique autonome (Cass. soc., 7 mai 2002, n°00-60424). Ainsi, elle ne pouvait pas être reconnue entre une entreprise et un établissement (l'établissement n'ayant pas toujours la personnalité juridique).

Dans cette affaire FO, la Cour de cassation reconnaît, par un arrêt

de principe soumis à la plus grande publicité, qu'au sein d'un groupe une UES peut être reconnue par convention ou par décision de justice entre des entités juridiquement distinctes, qu'elles soient ou non dotées de la personnalité morale, dès lors que les critères économique et social sont caractérisés (Cass. soc., 21 novembre 2018, n°16-27690).

En l'espèce, il s'agissait d'intégrer au sein du groupe Generali France SA une succursale française n'ayant pas la personnalité juridique et appartenant à une société italienne dont les salariés étaient mis à la disposition du groupe.

Dans sa note explicative, la Cour de cassation circonscrit toutefois cette possibilité aux groupes de sociétés internationaux, ce qui ne laisse guère d'ouverture sur cette nouvelle définition de l'UES.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2313-1 du Code du travail impose de mettre en place un comité social et économique lorsqu'une unité économique et sociale d'au moins 11 salariés est reconnue par accord collectif ou par décision de justice entre plusieurs entreprises juridiquement distinctes.

Avant les ordonnances Macron, l'UES ne pouvait être reconnue qu'entre des entreprises qui regroupaient au total au moins 50 salariés.



AFOC

L'ASSOCIATION DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES

ELECTIONS HLM 2018

**LOCATAIRES COMME VOUS, ÉLUS PAR VOUS,
SOUTENUS PAR NOUS !**



MAINTIEN DES APL ET APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE
LOYER SOLIDARITÉ (RLS)

VOUS DÉFENDRE
VOUS REPRÉSENTER

TRANSPARENCE DANS LA FIXATION ET
LE NIVEAU DES CHARGES LOCATIVES

VOTEZ AFOC
DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

RESPECT DES OBLIGATIONS
D'ACCESSIBILITÉ
ET D'AMÉNAGEMENT

Pour le service public le vote FO

PHOTOS F. BLANC



C'est parti pour les élections professionnelles dans la fonction publique. Quelque 5,2 millions d'agents publics votent le 6 décembre, certains dès le 29 novembre. Depuis septembre, FO, qui est la première organisation représentative à l'État et la troisième à la territoriale et dans le versant hospitalier, a expliqué la portée de ses revendications et privilégié les rencontres avec les agents. Ce sont eux qui chaque jour font vivre les services publics républicains.

D'ici le 6 décembre, « *il faut convaincre* » encore et encore résumait, le 26 novembre à Paris, Yves Kottelat (Fédération FO des personnels des Services publics et des services de Santé/SPS-FO). Il s'exprimait, comme d'autres secrétaires généraux de fédérations du secteur public, lors d'un meeting organisé par l'Union régionale FO d'Île-de-France (URIF-FO) dans le cadre de la campagne FO pour les élections dans la fonction publique. À ce rendez-vous, qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes à la Bourse du travail, participaient aussi des secrétaires confédéraux ainsi que le nouveau secrétaire général de la confédération FO, Yves Vey-

rier. Tous sont venus une nouvelle fois à la rencontre des agents avant un ultime meeting le 29 novembre à Niort (Deux-Sèvres). Depuis le coup d'envoi de la campagne FO le 11 septembre à Marseille, la Confédération a organisé une quarantaine de rendez-vous sur le territoire. Réunions, rassemble-



IL EST URGENT D'AUGMENTER LES SALAIRES DES AGENTS!

La demande d'une hausse générale et substantielle des salaires indiciaires des fonctionnaires demeure une revendication essentielle pour FO. Et pour cause. Le point d'indice - base pour le calcul des traitements/salaires indiciaires dans la fonction publique - est quasi gelé depuis 2010. Les agents ont juste reçu une augmentation minime et en deux temps, en juillet 2016 (+0,6%) et février 2017 (+0,6%). « Pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, il faudrait une revalorisation du point de 18,7%! », expliquent les fonctionnaires FO, rappelant que la hausse ces dernières années des prélèvements sociaux a plombé les salaires/traitement non revalorisés.

De son côté, le gouvernement, qui a décidé un nouveau gel des salaires en 2019, tente d'imposer un système exacerbant la part de salaire au mérite. Il avait par ailleurs traîné les pieds en 2017 avant d'accepter, sous la pression syndicale, de FO notamment, de simplement compenser la hausse du taux de CSG au 1^{er} janvier dernier. Plus que jamais, l'interfédérale FO (UIAFP-FO) revendique donc une « *augmentation immédiate du point d'indice* », afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat, de contrer la tendance à une smicardisation des agents, mais aussi de ne pas compromettre définitivement, par le gel, le niveau des pensions de demain.

La revendication de vraies hausses de salaires et d'une revalorisation des grilles indiciaires renvoie à la contestation par FO du cadre contraint dans lequel l'évolution des salaires est désormais négociée. Concrètement, le cadre du Protocole

sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations. Le PPCR, « *machine à faire des économies* », rejeté par FO notamment, a été imposé le 30 septembre 2015 aux agents alors que ce protocole n'avait pas recueilli une approbation syndicale majoritaire, ainsi que l'escomptait le gouvernement.

PPCR : LA LOURDE CONTRAINTE

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le PPCR, qui prétendait améliorer la progression des rémunérations des agents, impose en fait des négociations salariales triennales prenant en compte, qui plus est, des données macroéconomiques telles que la croissance, l'inflation ou encore, comme si c'était un gain salarial, l'évolution globale des salaires en fonction de l'ancienneté (GVT)... Le PPCR prétendait améliorer aussi le déroulement des carrières. Dans les faits, la rénovation des grilles indiciaires est étalée jusqu'en 2021, cela assorti d'un allongement de la durée des carrières ou encore d'une suppression des réductions de temps de service.

Le PPCR annonçait aussi l'intégration d'une partie des primes dans le traitement. Or, cette intégration « *insuffisante, insignifiante* » démontre surtout que « *la réforme PPCR ne coûte quasiment rien car les agents autofinancent les nouvelles grilles par des carrières plus longues, un avancement ralenti et des promotions limitées* ». FO demande une amélioration des grilles « *grâce à l'intégration pour tous de la moyenne des primes de chaque catégorie* ».

V. F.

ments, visites de sites de services publics... « *Nous avons rencontré des milliers de militants FO mais aussi des personnes non syndiquées intéressées par nos revendications* », explique Nathalie Homand, secrétaire confédérale au secteur de l'économie et du service public. « *Le vote FO a bien sûr un sens catégoriel* » pour l'aboutissement des revendications des agents. Il a aussi « *un sens pour la défense des services publics* », a appuyé Yves Veyrier.

FO POUR S'OPPOSER AUX CONTRE-RÉFORMES

Il y a quatre ans, le slogan de la campagne FO était « *Pas de République sans service public* ». Cette année, le slogan « *Avec FO, je défends le service public* » souligne le rôle des agents publics au cœur du fonctionnement des services. « *Pourquoi voter FO?* », lançait Christian Grolier (Fédération générale FO des Fonctionnaires/FGF-FO et interfédérale FO des Fonctionnaires/UIAFP-FO). Parce que « *l'indépendance syndicale n'a pas de prix* ». Par ses revendications et ses actions, FO est la voix qui s'élève contre les attaques envers les agents, tel le gel des salaires ou encore celles contenues dans les projets de contre-réformes (salaire au mérite, contractualisation des emplois, plan de départs...), y compris celui de créer pour tous les actifs un système universel de retraite par points. « *Ce système est incompatible avec le statut et la carrière* », fulminait Christian Grolier, fustigeant la volonté du gouvernement de détruire « *la grande garantie collective qu'est le statut général des fonctionnaires* » depuis 1946. Il faut « *empêcher la privatisation des services publics, du statut et des agents eux-mêmes. Empêcher que les structures des administrations soient détruites, que les garanties individuelles soient pulvérisées* », insistait de son côté Hubert Raguin (Fédération FO de l'Éducation/FNEC-FP-FO). Pour contrer tout cela? Le vote FO, du 29 novembre au 6 décembre.

Valérie Forgeront

HÔPITAUX : LA QUESTION DE LA GRÈVE NATIONALE EST POSÉE



La délégation FO-Santé reçue au ministère de la Santé le 15 novembre 2018.

RASSEMBLEMENTS DEVANT LES ARS

Parmi les nombreuses initiatives, à Strasbourg comme à Angers ou dans le Rhône, des rassemblements de militants se sont tenus devant les Agences régionales de santé en soutien aux délégations. À Périgueux (Dordogne), les militants et adhérents FO se sont rassemblés devant le centre hospitalier Saint-As-tier, après avoir battu le pavé dans le centre-ville.

À Paris, le rendez-vous au ministère a été l'occasion pour les militants FO de déposer les 10000 signatures recueillies dans le cadre d'une

pétition nationale en faveur de la titularisation des contractuels à l'hôpital public.

Aucune réponse concrète n'a été apportée aux revendications nationales du syndicat. « Nous avons notamment demandé le retrait d'un plan d'économies de 1,2 milliard d'euros, qui menace 30000 postes. Il nous a été répondu que tout le monde devait participer à une modification profonde du système », relate Luc Delrue, secrétaire fédéral FO-Santé. Localement, les syndicats FO vont maintenant rendre compte à leurs adhérents et aux personnels des réponses apportées – ou pas – par les pouvoirs publics.

FO-Santé lance d'ores et déjà un avertissement,

si les revendications restaient lettre morte : « La préparation d'une grève nationale de tous les hôpitaux, de tous les Ehpad est posée pour défendre nos statuts, nos conditions de travail, les postes, notre pouvoir d'achat et le service public », écrit-elle. Pour FO, il est hors de question d'accompagner la destruction des hôpitaux et le plan Santé 2022, qui en est le « bras armé ».

Dans cette attente, les mobilisations locales se poursuivent. Avec succès souvent, comme à l'hôpital de Vierzon (Cher), où FO et les autres syndicats, en grève depuis juin, viennent d'obtenir l'abandon de la fermeture de blocs opératoires et de la maternité, ou à l'hôpital de Niort, où FO a décroché 100 titularisations de contractuels et 200 passages de CDD en CDI à l'issue d'une grève de 66 jours avec occupation du site.

Françoise Lambert

Les syndicats FO de la santé et du médico-social ont déposé leurs revendications auprès des Agences régionales de santé le 15 novembre. Sans prise en compte des revendications, FO-Santé pose la question d'une grève nationale de tous les hôpitaux et Ehpad.

L'initiative nationale lancée par la fédération FO-Santé a fait carton plein le 15 novembre. Dans une vingtaine de villes, les syndicats FO des hôpitaux et des Ehpad ont porté leurs revendications auprès des Agences régionales de santé (ARS) et des préfetures. À Paris, une délégation a été reçue au ministère de la Santé. Objectif : obtenir des réponses précises, région par région, établissement par établissement, sur des revendications portant sur les moyens financiers et humains, les conditions de travail, la titularisation des contractuels, la qualité des soins. Mais aussi parfois sur l'avenir de certains hôpitaux ou services, comme la maternité de l'hôpital du Blanc (Indre), fermée à la mi-octobre en dépit d'une large mobilisation des personnels hospitaliers, des élus et de la population. Ou celle de Bernay (Eure), contre la fermeture de laquelle FO a déposé le 9 novembre des recours auprès du tribunal administratif de Caen.



DES MÉDECINS À DEUX VITESSES?

Les médecins titulaires d'un diplôme hors Union européenne ont manifesté le 15 novembre devant le ministère de la Santé à Paris pour demander leur régularisation, alors que l'exercice de 1000 des 4000 praticiens concernés est menacé à partir du 1^{er} janvier 2019. Le mouvement, organisé par leur syndicat PADHUE, était soutenu par le Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO). Ce dernier demande « le respect des engagements donnés » par le ministère et « l'établissement d'une procédure pérenne et des conditions claires lors du recrutement » de ces praticiens.

« LES FONCTIONNAIRES N'ONT PAS À ÊTRE EXPÉDIÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ! »

La mobilité des fonctionnaires est l'un des projets de réformes lancés par le gouvernement. Il s'agit d'accroître cette mobilité entre les trois versants de la fonction publique, mais aussi de « proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ». Concrètement, le gouvernement vise (un projet de loi devrait être présenté au premier semestre 2019) à organiser le départ « volontaire » de fonctionnaires vers le privé. Il propose diverses mesures (dont la possibilité de percevoir des allocations de chômage) censées être plus alléchantes que l'indemnité de départ créée en 2008 à l'État et qui, en dix ans, n'a séduit que quelques centaines de fonctionnaires.

Le projet « s'inscrit dans une logique libérale de management issu du privé », s'insurgent trois syndicats, dont FO, qui début octobre ont claqué la porte d'une réunion mobilité avec le gouvernement. Celui-ci prévoit que la dématérialisation des démarches administratives et les restructurations de services auront pour conséquences des suppressions de postes pouvant entraîner des départs. Cela ressemble fort à une mobilité forcée plutôt que choisie ou prétendument « volontaire ». L'exécutif a d'ores et déjà annoncé la suppression de 120 000 emplois d'ici à 2022 dans la fonction publique dont 50 000 à l'État.

FO DIT NON À LA MOBILITÉ CONTRAINTE

Si une récente étude du ministère du Travail (Dares) indique que les fonctionnaires changent peu de métier, FO rappelle que « selon le statut général des fonctionnaires, le

grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent ». Pour l'interfédérale UIAFP-FO, les fonctionnaires « n'ont donc pas à être expédiés dans le secteur privé. Ils n'ont pas non plus à subir une réorientation professionnelle, supprimée par la loi Déontologie d'avril 2016 ».

Le gouvernement annonce toutefois la création en 2019 d'une agence de reconversion, sur le mode de celle destinée aux armées. Agence dédiée à un secteur très spécifique par certaines de ses conditions d'emploi, Défense mobilité se félicite d'assurer chaque année le retour à la vie civile - vers le secteur privé par exemple - de 14 000 militaires ou personnels civils des armées via des conseils, des formations... Osant le paradoxe, l'agence propose aussi d'orienter les agents de la défense vers les autres secteurs de la fonction publique.

Lesquels suppriment leurs propres emplois.

Le secteur de la défense a perdu quant à lui 54 000 postes civils et militaires entre 2007 et 2012 et compte aujourd'hui moins de 60 000 personnels civils. Ils revendiquent une augmentation des salaires ou encore l'amélioration des conditions de travail et des carrières, souligne FO, rappelant que « la restructuration permanente du ministère des Armées et de l'État porte gravement atteinte à l'environnement professionnel et familial des personnels civils ». Les personnels civils de la défense « s'opposent » aussi « à la politique de non-remplacement systématique des fonctionnaires ». Bref, qu'ils relèvent de la défense ou des autres ministères, les fonctionnaires revendiquent non pas un plan de départs mais le maintien de tous les emplois publics.

Valérie Forgeront

FO REVENDIQUE TOUJOURS UN DÉBAT SUR LES BESOINS EN TERMES DE MISSIONS PUBLIQUES

Le Congrès confédéral qui se tenait à Lille du 23 au 27 avril 2018 a réaffirmé la place des services publics au sein de la République.

« Le Congrès se prononce [...] contre le désengagement de l'État de ses missions et obligations qui, sous couvert de transferts de missions publiques au secteur privé et associatif, agences, groupements d'intérêt public, ou encore sociétés publiques locales, conduisent à accroître les inégalités territoriales, et portent en germe la destruction du statut. »

« Le Congrès demande que le champ des services publics soit maintenu dans ses missions actuelles et étendu en prenant en considération les nouveaux besoins émergents, tels que la dépendance ou le numérique. »

« Le Congrès revendique qu'un réel débat soit mené sur les besoins en termes de missions publiques. Ce débat, toujours annoncé, jamais tenu, doit être le préalable à toute évolution des services publics dans les trois versants de la fonction publique. »



FO

**TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE**



EN PARTENARIAT AVEC:  **agefiph**
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

19^{ème} 18 décembre 2018 - Paris
Journée Nationale
Travail & Handicap **FO**

Turquie : meurtre d'un leader syndical sur fond de tension sociale



Abdullah Karacan.

Des milliers de personnes ont rendu hommage le 15 novembre au leader syndical turc Abdullah Karacan, tué par balles la veille.

La fédération de la chimie Lastik-Is (confédération Disk), que dirigeait Abdullah Karacan, s'était fait remarquer en 2015 en obtenant de deux entreprises (Brisa, coentreprise entre le japonais Bridgestone et le turc Sabanci Group, et le manufacturier italien Pirelli) qu'elles dénoncent leurs contrats avec leurs sous-traitants et intègrent dans leurs effectifs permanents l'ensemble des salariés concernés, tous syndiqués depuis.

Abdullah Karacan a été tué par balles le 14 novembre 2018 alors qu'il rendait visite aux travailleurs d'une usine Goodyear. Le responsable régional, Mustafa Sipahi, et le délégué de l'entreprise, Osman Bayraktar, ont été grièvement blessés.

interdit notamment de licencier des salariés «avant qu'on ne [leur] ait offert la possibilité de se défendre contre les allégations formulées».

L'état d'urgence a officiellement pris fin en Turquie, mais une nouvelle loi adoptée en juillet dernier autorise, pendant trois années supplémentaires, les licenciements sans préavis de salariés du secteur public soupçonnés d'avoir des liens avec des organisations «terroristes» ou «constituant une menace pour la sécurité nationale».

LES LICENCIEMENTS ARBITRAIRES SE POURSUIVENT

«Cette attaque fait écho à la tension sociale qui existe en Turquie, sur fond de dégradation progressive mais constante des droits de l'homme et des droits syndicaux», analyse la confédération FO, rappelant que cette situation avait notamment motivé la décision du groupe des travailleurs de ne pas participer à la dixième réunion régionale européenne de l'OIT à Istanbul en octobre 2017.

Pendant l'état d'urgence, qui a suivi la tentative de coup d'État de 2016, près de 130 000 employés du secteur public turc ont en effet été licenciés par décret, en violation de la convention 158 de l'OIT qui

La répression s'abat aussi sur les salariés du privé. En mai 2018, 127 salariés de l'usine Flormar, propriété du groupe français Yves Rocher, soit un tiers des effectifs, ont ainsi été renvoyés après avoir voulu se syndiquer. Une pétition contre cette atteinte à la liberté syndicale a recueilli plus de 100 000 signatures. Dans ce contexte, la confédération FO et sa fédération de la chimie, avec la Confédération syndicale internationale, insistent pour qu'une enquête approfondie soit menée et que ce meurtre ne reste pas impuni.

Evelyne Salamero

LE MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL EN CONGRÈS

Les représentants des organisations syndicales de 163 pays sont attendus au congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI) du 2 au 7 décembre à Copenhague. La délégation FO, qui mettra en avant la nécessité de défendre les droits collectifs et les libertés syndicales et de négociation, sera composée de son secrétaire général, Yves Veyrier, de Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale chargée des relations internationales et des droits fondamentaux, ainsi que de secrétaires de fédérations. L'enjeu sera aussi l'élection de la prochaine secrétaire générale, avec deux candidates, Sharan Burrow, sortante, et Susanna Camusso, de la CGIL italienne.



Ryanair : la mobilisation contre l'évasion sociale donne des résultats

La direction de Ryanair a été contrainte de signer des accords dans plusieurs pays européens l'obligeant à respecter le droit du travail.

Après un accord trouvé en novembre entre les syndicats belges et la direction de Ryanair, c'est au tour des syndicats italiens et allemands d'obtenir des contrats de travail de droit local et non plus rattachés au droit irlandais. En Espagne et au Portugal des accords sont en cours de négociation et devraient prochainement être signés. En Grèce et en Suède des accords de reconnaissance de syndicats de personnels navigants commerciaux viennent d'être signés. Première étape vers la négociation de conventions collectives. Une avancée importante dans la mesure où la direction de Ryanair mène une politique salariale agressive doublée d'un anti-syndicalisme décomplexé.

L'application du droit local pour les salariés provient notamment d'une décision de la Cour de justice de l'UE en septembre 2017. Mais également de mouvements de grève simultanés dans plusieurs pays de l'Union européenne : en Allemagne, Hollande, Belgique, Espagne, Italie, Suède et Portugal.

UNE DÉCISION DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UE

« Nous avons d'abord mené des actions juridiques. Puis, après que la justice nous a donné raison, nous avons lancé des mobilisations au niveau européen pour réclamer l'application du droit », raconte Xavier Gautier, du bureau exécutif du Syndicat FO des personnels navigants commerciaux (SNPNC-FO), également membre d'Eurecca, une association qui regroupe des syndicats de neuf pays dont la France. Forte de 35000 adhérents, elle œuvre au niveau européen pour demander notamment que les droits sociaux soient respectés.

Nadia Djabali

LE CHIFFRE

61%

La part de dépenses pré-engagées dans leur budget pour les ménages pauvres est de 61% contre 23% pour les ménages aisés, a rappelé le quotidien *Le Monde* le 14 novembre dernier, s'appuyant sur les chiffres d'une étude de la Dress (Direction des études statistiques du ministère de la Santé et des Solidarités) publiée en mars 2018. Les dépenses pré-engagées, dites également contraintes, sont du type logement, énergie, assurances, emprunts, etc., et généralement incompressibles. Dans le revenu disponible des ménages (salaires et prestations sociales moins les impôts directs et indirects), leur poids est d'autant plus fort que le « niveau de vie est faible ». Ainsi, toujours selon la Dress, « les 10% les plus modestes doivent se contenter en moyenne de 180 euros par mois pour financer transport, équipement, loisirs ou habillement », mais aussi la santé et les dépenses alimentaires, « alors que les 10% les plus riches disposent en moyenne de 1890 euros ». Soit dix fois plus.

Michel Pourcelot

LE MOT

Mobilité

Capacité de se mouvoir, d'aller d'un point à un autre, la mobilité peut prendre des aspects aussi bien positifs que négatifs, notamment dans le monde du travail, comme délocaliser des salariés en Roumanie, à plus de 2000 km, ou même à l'intérieur de l'Hexagone. Soit « bougez » ou « bougez de là ». Les plans de mobilité, censés optimiser les déplacements des salariés, toujours non considérés comme du temps effectif de travail tout récemment par la Cour de cassation, ont plutôt permis à des entreprises de déplacer leurs salariés à leur guise, via une carte verte. Mais c'est en profitant de la connotation positive de la mobilité que certains prônent la mobilité public-privé, bien qu'un aller simple vers le second soit en général le but. Rien ne sied plus aux experts liquidateurs de CAP 22 que la mobilité de fonctionnaires par dizaines de milliers vers d'autres horizons que la fonction publique. Sauf qu'une telle conception de la mobilité peut engendrer une mobilisation contre elle.

M. P.

Application des ordonnances : un an de combat dans la chimie

Les fédérations FO, CGT et CFE-CGC de la branche de la chimie se battent depuis octobre 2017 pour que des primes et avantages acquis, garantis par la convention collective de branche, ne puissent pas être remis en cause par accord d'entreprise.

« **L**es représentants patronaux sont en train d'organiser le dumping social au sein même de la branche », alertaient le 25 octobre 2018 les organisations syndicales FO, CGT et CFE-CGC, majoritaires à elles trois dans le secteur de la chimie, à l'issue d'une réunion paritaire écourtée. Les ordonnances Macron de 2017 réformant le Code du travail ne conservent que treize domaines dans lesquels les conventions collectives et accords de branche s'imposent à toutes les entreprises.

C'est le cas des salaires minima hiérarchiques et des garanties collectives complémentaires. Dans les autres matières, notamment les primes (ancienneté, nuit, travail dominical, jours fériés...), des accords d'entreprise peuvent désormais y déroger au détriment des salariés.

Pour sécuriser la rémunération minimale dans la branche, les trois fédérations revendiquent depuis octobre 2017 l'intégration de ces primes à la structure des salaires minima hiérarchiques.

Elles veulent aussi la confirmation que les indemnités conventionnelles en cas de maladie, accident ou de



départ de l'entreprise font partie des garanties collectives complémentaires.

DROIT D'OPPOSITION

La chambre patronale, l'Union des industries chimiques, devenue France Chimie, a refusé d'examiner le projet d'accord porté par les trois organisations syndicales. En revanche, elle a signé en décembre 2017, avec la CFDT, un accord instaurant un salaire minimum conven-

tionnel inférieur au Smic. Ce dernier prévoyait aussi des dispositions pour l'hospitalisation d'un enfant, mais seulement dans les entreprises de plus de 50 salariés. FO, CFE-CGC et CGT ont fait valoir leur droit d'opposition. « La majorité des entreprises de la branche chimie étant des entreprises de moins de 50 salariés, entériner un tel accord revient à liquider la notion même de convention collective nationale », dénonçait alors la Fédéchimie FO.

Les discussions sont au point mort. FO dénonce « la volonté de [France Chimie] de permettre aux entreprises de déroger à la convention collective dans le plus de domaines possible ».

Preuve en a encore été donnée le 7 novembre lors d'une réunion portant sur le bloc 2 des ordonnances (risques professionnels).

France Chimie a refusé la revendication de FO d'intégrer - afin de les rendre indérogeables - des repos conventionnels dans le projet d'accord.

La discussion doit reprendre le 29 novembre. « La convention collective nationale offre un socle de garanties minimales pour les salariés d'une branche, rappelle Hervé Quillet, secrétaire général de la Fédéchimie FO. Si on n'y prend pas garde, c'est la fin des conventions collectives, c'est l'objectif des patrons. »

Clarisse Josselin

SECTEUR PÉTROLIER : FO APPELLE À INTENSIFIER LA GRÈVE

À l'issue de négociations salariales le 22 novembre avec l'Ufip (Union française des industries pétrolières), les fédérations FO et CGT du secteur ont appelé à intensifier la grève lancée la veille et qui touchait déjà six raffineries sur sept et de nombreux sites pétroliers. Elles revendiquent le maintien des primes d'ancienneté, de quart et de panier dans le socle non dérogeable de la convention collective, ce que refuse le patronat, et l'ouverture immédiate de négociations salariales. L'Ufip a proposé + 1,5%, « une provocation ».

ASSURANCE CHÔMAGE

Les assistantes maternelles mobilisées

Près de 150 assistantes maternelles se sont rassemblées à Brest le 17 novembre à l'appel de la FGTA-FO. D'autres rassemblements ont été organisés à Vannes et Lamballe. Elles dénoncent la remise en cause des règles d'indemnisation chômage pour activité réduite dans le cadre de la future réforme de l'Assurance chômage. La mobilisation va se poursuivre. La pétition lancée par la FGTA-FO dépasse les 53000 signatures.

MÉTALLURGIE

Un accord sur le PSE trouvé chez Sasa

Sasa, fabricant de matériel de boulangerie-pâtisserie basé au Cateau-Cambresis (Nord), a annoncé, le 10 octobre, 33 suppressions de postes dans le cadre d'un PSE. Après le blocage de l'usine le 14 novembre, à l'appel notamment de FO, les salariés ont obtenu une prime supra-légale de 10000 euros par salarié concerné. L'accord a été signé par FO le 15 novembre. Le fonds d'investissement Argos avait racheté Sasa par LBO en 2016.

MUNICIPAUX DE MARSEILLE

Grève contre la réforme des temps de travail

Les agents de la Ville de Marseille étaient en grève et ont manifesté devant la mairie à l'appel de FO (ainsi que de la CGT et de la FSU) contre la réforme des temps de travail, via laquelle la Ville remet en cause leurs cycles de travail, ce qui entraîne un allongement de l'amplitude de la journée de travail. L'employeur menace aussi de diminuer le nombre de titres-restaurant si les agents ne se plient pas à la nouvelle pause méridienne.

Les arrêts maladie dans le collimateur du gouvernement

Le Premier ministre a évoqué le recours au télétravail pour faire baisser les arrêts maladie. Alors qu'un rapport d'experts va être remis au gouvernement en décembre, FO reste attentive aux droits des salariés.

Le Premier ministre Édouard Philippe a estimé le 14 novembre, sur RTL, que le télétravail était «une piste intéressante» pour favoriser la reprise de salariés en arrêt maladie. Une possibilité évoquée la veille lors d'une réunion de la mission commanditée par le gouvernement sur l'indemnisation des arrêts maladie. «Nous ne cautionnons pas cette proposition, soit le salarié est en arrêt maladie et il ne travaille pas, soit il est au travail», indique Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO. La mission, elle, «propose des alternatives à l'arrêt de travail court : télétravail et temps partiel thérapeutique simplifié quand le médecin les juge adaptés à l'état du patient». «Ces solutions pourraient aussi trouver à s'employer pour certains arrêts longs, pour les salariés dont les pathologies sont compatibles avec la poursuite de l'activité», écrit-elle.

NE PAS STIGMATISER LES SALARIÉS

Confiée en septembre à trois experts, Jean-Luc Bérard, directeur des ressources humaines de



Safran, Stéphane Seiller, magistrat à la Cour des comptes, et Stéphane Oustric, professeur de médecine à l'université de Toulouse, la mission sur les arrêts maladie doit rendre son rapport au gouvernement en décembre. Objectif : dégager un constat sur les arrêts maladie et faire des propositions susceptibles d'en faire baisser le coût. En attendant, de nouveaux rendez-vous avec les interlocuteurs sociaux étaient programmés les 28 et 29 novembre. Parmi de premières propositions faites par la mission à la mi-octobre figurent la possibilité de recourir à un temps partiel thérapeu-

tique sans arrêt à temps complet préalable, l'information et la formation des médecins prescripteurs ou encore l'obligation d'utiliser le système dématérialisé pour les avis d'arrêt de travail. La mission propose en outre de «rendre plus efficace la contre-visite employeur, en permettant notamment à l'Assurance maladie d'arrêter l'indemnisation sur le fondement du rapport dressé par le médecin mandaté par l'employeur». Une dernière mesure demandée... par le Medef. Pour Serge Legagnoa, «il faut cesser la stigmatisation des médecins et des salariés».

Françoise Lambert

Comment tordre le cou aux inégalités salariales entre les femmes et les hommes ?

Alors que les lois n'ont jusqu'à présent pas réussi à résorber les écarts salariaux inexplicables entre les femmes et les hommes, le gouvernement présente une nouvelle méthode. FO réclame une négociation ainsi que des sanctions effectives.

Cela fait cent ans que les femmes attendent l'égalité salariale avec les hommes. Le principe du salaire égal, sans distinction de sexe, pour un travail de valeur égale, est énoncé en 1919 lors de la création de l'Organisation internationale du travail (OIT). En 1972, la loi inscrit le principe de l'égalité de rémunération des femmes et des hommes dans le Code du travail. En 2010, la loi a introduit des pénalités financières, pouvant s'élever jusqu'à 1% maximum de la masse salariale, pour les entreprises d'au moins cinquante salariés qui ne sont pas couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou par un plan d'action. Pourtant rien n'est encore réglé. Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 15 mars 2018, 169 pénalités ont été notifiées. Un résultat loin d'être à la hauteur puisque 60% des entreprises ne respectent pas la loi. Et pour celles qui la respectent, le ministère du Travail a constaté que la plupart des accords et plans d'action sont plus symboliques qu'effectifs. Aujourd'hui, les rémunérations des femmes restent



globalement inférieures de plus de 25% à celles des hommes. Un écart qui s'explique par le fait qu'elles exercent majoritairement des métiers moins rémunérateurs et que, au sein de leur métier, elles occupent les emplois les moins bien payés. Mais il reste un écart inexplicable de 9% et c'est à cet écart que le gouvernement a décidé de s'attaquer.

QUI FERA LES CONTRÔLES ?

La ministre du Travail a présenté le 22 novembre un système de mesure des écarts salariaux qui devra être mis en place en 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés et en 2020 pour celles employant de 50 à 250 salariés. Elles auront l'obligation de supprimer ces écarts au bout de trois ans. Cinq critères ont été définis sur une échelle de notation allant jusqu'à 100. En dessous de 75 points

l'entreprise devra prendre des mesures sous peine de sanction financière. Le critère de l'égalité de rémunération représente 40 points, puis celui du pourcentage de femmes et d'hommes augmentés annuellement 20 points. Arrivent ensuite le pourcentage de femmes augmentées après le congé maternité (15 points), le pourcentage de femmes et d'hommes promus (15 points) et enfin le nombre de femmes ou d'hommes dans les dix plus hauts salaires (10 points). Par ailleurs, le nombre de contrôles passera de 1730

à 7 000 par an, a précisé Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Objectif : obliger les entreprises à parvenir à des résultats tangibles. Les Directe auront-elles les moyens de contrôler toutes les entreprises ? Rien n'est moins sûr car depuis 2009 leurs effectifs ont diminué de près de 20%. Les organisations syndicales estiment que depuis dix ans, environ 200 postes par an d'inspecteurs ou de contrôleurs du travail ont disparu.

Nadia Djabali

CE QU'EN PENSE FO

Force Ouvrière ne perd pas de vue que l'objectif final demeure la suppression de la totalité des écarts de rémunération. Elle craint que la méthodologie choisie par le gouvernement permette à des entreprises de se mettre à l'abri des sanctions même en cas d'inégalités avérées. L'absence de pénalité financière plancher et de moyens suffisants pour les inspections du travail pourrait constituer un frein à la mise en place de mesures correctives.

Quand le gouvernement veut faire payer aux salariés les cadeaux qu'il offre aux entreprises

Un amendement s'attaquant aux activités sociales et culturelles des CE (CSE), voté à l'Assemblée nationale, a été retiré en catastrophe. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

Le tollé syndical aura eu raison de l'amendement voté fin octobre à l'Assemblée nationale. Celui qui, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, prévoyait que les aides sociales et culturelles (ASC) proposées par les CE (ou CSE) soient, à partir d'un certain seuil, soumises à prélèvement de cotisations sociales. Concernés par la mesure : tous les bons d'achat, chèques pour les cadeaux de Noël ou la rentrée scolaire, Chèque Culture ou Sport. Le gouvernement a cru bon d'ajouter à cette liste les Chèques-Vacances. «*Les enjeux financiers qui leur sont attachés sont très importants en termes de pertes de recettes potentielles pour la Sécurité sociale*», avait argumenté l'exposé des motifs.

UNE BAISSÉ DE POUVOIR D'ACHAT

Mise en place dès janvier 2019, la fin de l'exonération de cotisations sociales pour les activités sociales et culturelles des CE aurait

rapporté plus d'un milliard d'euros. «*Concrètement, prélèvement de cotisations sociales, intégration dans les revenus imposables sont au programme en cas de dépassement desdits*

plafonds», décrypte Force Ouvrière. De quoi accentuer encore plus la baisse du pouvoir d'achat des salariés, notamment chez les plus modestes. Pourtant, dans le même temps, le gouvernement persiste à accorder aux entreprises de plus en plus d'exonérations qui mettent dans le rouge les comptes de la Sécurité sociale. Entre 2013 et 2018, le montant de ces exonérations a bondi de 34,23 milliards d'euros à 62,55 milliards.

En 2019, le CICE et sa bascule en allègements de cotisations sociales coûteront 40 milliards. Rien que pour l'année 2018, ce sont 8,7 milliards d'euros de perte sèche pour les comptes sociaux.

Face au mécontentement syndical et également des professionnels du tourisme, le gouvernement a décidé d'actionner le frein à main. Les amendements ont été retirés, toutefois l'histoire n'est pas encore terminée. Gérald Darmanin, le ministre des Comptes publics, a annoncé la mise en place rapide d'un groupe de travail composé de parlementaires, de professionnels du secteur, de syndicats, de représentants

du gouvernement et de l'Urssaf «*pour régler cette histoire*». Objectif du ministre : finir la concertation pour la deuxième lecture du PLFSS à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire d'ici le 4 décembre. Sinon, le sujet reviendra sur la table l'année prochaine.

UNE REMISE EN CAUSE INACCEPTABLE

«*Les activités sociales et culturelles, mises en place par les élus du comité d'entreprise (ou du CSE), ne sont ni dénuées d'intérêt ni superflues, prévient Force Ouvrière, qui dénonce la remise en cause inacceptable de la vocation sociale des comités d'entreprise (CSE). Pour bon nombre de familles, elles permettent – et non pas simplement facilitent – l'exercice d'une pratique sportive, l'accès à une activité culturelle ainsi que le départ en vacances.*»

FO ne peut donc que condamner «*ce nouveau coup porté, dans la plus grande discrétion, aux plus fragiles*», a réagi Karen Gournay, secrétaire confédérale.

L'amendement du PLFSS 2019 n'est pas la première tentative de s'attaquer aux ASC. Déjà en 2016, les aides sociales et culturelles des CE avaient été ciblées dans le cadre de la loi Travail portée par la ministre Myriam El Khomri. Mais le gouvernement Valls avait rapidement fait marche arrière.

Nadia Djabali



Intervention d' Comité confédéral natio



Chers camarades,

Nous n'avons pas perdu de temps, mais il y a urgence.

Il y a urgence à rétablir la parole de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et son autorité.

Il y a urgence à affirmer son unité et sa détermination face aux politiques et contre-réformes auxquelles les salariés sont confrontés. Ce qui se passe est, ni plus ni moins, que l'accomplissement du rapt, comme le qualifiait Marc Blondel en 1995, avec la bascule complète des cotisations sociales, de notre salaire différé, sur la CSG et l'achèvement de la mainmise de l'État sur la Sécurité sociale. Ce qui pourrait suivre est

du même ordre sur l'Assurance chômage. Et le dossier immédiatement à venir est celui des systèmes de retraite et de pension. Sans parler de la fonction publique et du service public, du pouvoir d'achat et des salaires.

Il y a urgence car nulle autre que la confédération Force Ouvrière n'est légitimement qualifiée pour caractériser la remise en cause profonde et se poser en défense du système de protection sociale, tant il est lié à notre histoire et le produit de notre action en faveur des conventions collectives, de l'assurance sociale collective gérée paritairement, du service public et du statut général de la fonction publique.

Nous devons défaire les artifices de communication.

Sur les retraites, par exemple, le slogan « 1 euro cotisé donne les mêmes droits » est trompeur, il conduit à assigner à la pauvreté les salariés les moins rémunérés, à temps partiel, subissant le chômage et la précarité, qui n'auront pas les moyens d'acquérir suffisamment de points.

Le président de la République lui-même, lors de sa dernière intervention, ne pouvait faire autrement que reconnaître que le

système de santé français demeurerait, selon l'OMS, le meilleur au monde, tout en étant moins coûteux que celui des États-Unis par exemple, où pourtant le taux de couverture collective est bien moindre.

Nous, la CGT-FO, sommes qualifiés pour revendiquer la fierté d'avoir été les bâtisseurs de ce système qui a rempli son office malgré une situation économique et un taux de chômage et de précarité records.

Ce n'est pas la Sécu, ce n'est pas l'Assurance chômage, ce ne sont pas nos retraites, ce n'est pas le service public, ce ne sont pas les conventions collectives et les statuts qui sont responsables! Ce sont les politiques libérales, la déréglementation, la course au moindre coût du travail au profit d'une financiarisation insolente, une Europe qui détruit plutôt que de construire la solidarité.

Notre feuille de route nous la connaissons. Nous la partageons : ce sont les orientations du Congrès confédéral, le congrès des syndicats.

Au passage, puisque d'aucuns ont lié telle ou telle candidature à cette question, je vous rappelle que j'ai été élu membre du Bureau confédéral lors du

dernier congrès, et, si je me souviens, assez bien, ce qui manifestait la confiance du CCN.

Dans un contexte caractérisé par l'effondrement des partis politiques républicains historiques, auxquels se substituent des « mouvements » ou « rassemblements » à caractère plébiscitaire, la CGT-FO ne saurait être ni inféodée à un parti ou courant politique, ni dissoute dans un mouvement sociétal informe, gilets jaunes ou bonnets rouges, insoumis ou en marche.

Notre essence, ce qui nous singularise, est notre indéfectible attachement à l'indépendance absolue du syndicat.

C'est pourquoi nous ne pouvions tolérer une seconde que l'on fiche nos camarades, pas plus que le personnel.

Je ne sais qui est coupable, je suis autant attaché à la présomption d'innocence qu'à la garantie que nul ne puisse être recensé et inquiété pour « ses opinions politiques, philosophiques et religieuses », pas plus qu'en fonction de ses orientations sexuelles ou sa santé.

Nous ne pouvons pas plus accepter que l'on livre à la presse tel ou tel document, aujourd'hui sur les finances de la Confédération. Nous avons dû

Yves Veyrier au National, le 21 novembre 2018

réagir systématiquement, nous l'avons fait. J'y ai pris, à ma place, toutes mes responsabilités.

Nombre d'entre vous l'ont évoqué et cela a été décidé : l'état financier complet sera mené à bien, nos règles de fonctionnement seront mises à jour sous l'égide de la CE et du CCN.

Je crois pouvoir dire que nos adhérents, comme nombre de nos interlocuteurs, ont été impressionnés par notre promptitude, notre clarté.

Chers camarades, si j'ai proposé ma candidature, je ne me suis pas lancé dans une aventure personnelle.

Je l'ai fait parce que je me pense en situation de mettre à la disposition de la Confédération mon expérience, ma connaissance de l'organisation, ma capacité

à rassembler, rétablir la sérénité et la confiance, à respecter chacune et chacun pour qu'immédiatement nous repartions et pour que nous préparions les meilleures conditions de notre projection vers l'avenir.

Je croyais sincèrement que nous trouverions un consensus.

Cela n'a pas été possible. Mais cela reste mon état d'esprit. La démocratie dans le cadre du fédéralisme ne doit pas nous faire peur.

J'ai dit à Christian et Patrice que concurrents, nous n'en étions pas moins camarades.

Il vous revient aujourd'hui, en tant que délégués, secrétaires de nos unions départementales et fédérations, à ce titre membres du CCN et administrateurs pleine-

ment responsables de la Confédération, de procéder à l'élection.

Le résultat de votre vote sera le bon.

J'ai vu circuler nombre de portraits me concernant, me faisant aller de telle sensibilité à telle autre opposée, en passant par diverses gammes. J'y ai répondu.

Ce portrait « patchwork » est celui d'un militant de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Il est celui d'un « réformiste militant ».

Ce n'est pas seulement une proclamation, mais une pratique exigeante de la négociation et du rapport de force nécessaire. Je l'ai mise en œuvre, au nom de la fédération dont j'ai été secrétaire général, dans le

secteur de la propreté, dans le transport aérien, et, face à la CGT Ports et Docks, chez les dockers. Je l'ai mise en œuvre y compris au niveau international, face aux gouvernements et aux employeurs.

Je suis syndicaliste FO

car indéfectiblement attaché à la liberté, imprégné de l'idéal des philosophes des Lumières, laïque, qui, comme le disait Jaurès, ne sépare pas la République des idées de justice sociale. Pour ces raisons, je suis et demeure engagé et déterminé à œuvrer pour l'émancipation de la classe ouvrière et convaincu de l'indispensable nécessité de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Merci mes camarades.



PHOTOS : F. BLANC



FONCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2018

LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

GARANT DE L'ÉGALITÉ



DES DROITS

LE 6 DECEMBRE 2018

JE VOTE FO

JE SAIS POURQUOI

POUR LIRE



LE TRACT